



Recommandations/Vigilances COVID 19 **A l'attention des familles et visiteurs**

Dans le contexte actuel marqué par une recrudescence des contaminations à la COVID19 :



Vous devez toujours disposer d'un passe sanitaire valide pour accéder aux établissements.

Toutefois, en application des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur depuis le 29 novembre 2021, **si vous validez votre passe sanitaire avec un test RT-PCR**, il vous est rappelé que pour être valable, celui-ci **doit avoir été réalisé moins de 24 heures avant la venue dans l'établissement** contre 72h antérieurement..

Les autres modalités de validation du passe sanitaire demeurent en vigueur :

- Un justificatif de statut vaccinal à jour
- Un certificat médical de rétablissement à la suite d'une contamination par la Covid 19
- Une attestation médicale de contre-indication à la Covid 19
- Un certificat d'exemption établi par un médecin de l'établissement



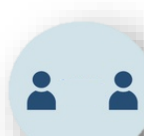
Il est demandé aux visiteurs, familles et proches des Patients/Résidents de respecter plus que jamais les mesures barrière suivantes :



Lavage des mains avant et après port du masque et à l'entrée et sortie de la chambre



Port du masque chirurgical obligatoire (apporté par vos soins)



Respect des distanciations physiques



Eviter les contacts physiques (embrassade, accolade ...)



Aération de la chambre, même en période hivernale toutes les heures pendant 10 minutes

Il est rappelé que le vaccin, s'il protège des formes graves de la maladie, n'élimine pas les risques de transmission auxquels les personnes âgées sont particulièrement vulnérables.

Le respect des gestes barrières permet également de protéger contre les virus hivernaux.

Nous vous remercions de votre compréhension et du respect des consignes, dans l'intérêt des personnes prises en charge dans les établissements.

Mireille PACAUD-TRICOT, Directrice par intérim